



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/030

Dépigeonnage des tribunes du stade Baby Larivière et de la piscine Michel Debré

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

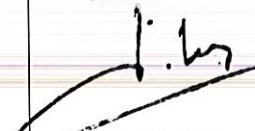
ETAIENT REPRESENTES :

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

MM. SAID Moussa

Le Maire


JOÉ BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20210407/030 - Dépigeonnage des tribunes du stade Baby Larivière et de la piscine Michel Debré.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I. Contexte

Le stade Baby Larivière et la piscine Michel Debré subissent des dégradations liées à la présence de pigeons de plus en plus nombreux. Ces deux infrastructures sportives sont très fréquentées, il devient essentiel de protéger les toitures des tribunes.

En effet, d'une part, ces volatiles sont responsables de la dégradation des bâtiments de par leurs déjections acides qui provoquent une altération des toitures et des façades.

D'autre part, les pigeons, porteurs de maladies et hôtes de parasites représentent un danger important pour l'homme et sont donc une menace sanitaire.

II. Objectifs

L'objectif principal de cette opération est de lutter contre les nuisances liées à ces volatiles et d'améliorer les conditions sanitaires de ces équipements.

III. Caractéristiques

Le projet consiste en la pose, sous la toiture, de filets à mailles traités anti UV, imputrescibles et résistants aux conditions climatiques et aux produits chimiques.

IV. Plan de financement

Dépigeonnage des tribunes du stade Baby Larivière et de la piscine Michel Debré			
DESCRIPTION	MONTANT EN € HT	FINANCEMENT	MONTANT EN € HT
Pose de filets et location de nacelle	110 000	Région (70%)	77 000
		Commune (30%)	33 000
TOTAL HT	110 000	TOTAL HT	110 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver le projet «Dépigeonnage des tribunes du stade Baby Larivière et de la piscine Michel Debré » ;

Article 2 :

D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus ;

Article 3 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à lancer les consultations pour les travaux ;

Article 4 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ;

Article 5 :

D'autoriser le maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le **13 AVR. 2021**



Le Maire

J. Berdier
JOS BERDIER